

**REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE L' AISNE  
COMMUNE DE CONCEVREUX  
(23 JANVIER 2018)**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VINGT TROIS JANVIER DEUX MIL  
DIX HUIT**

Sous la Présidence de Monsieur Francis MARLIER, Maire,

Etaient présents : Mrs MARLIER Francis, BERLEMONT Noël, NIAY Claude, NORMAND Gauthier, HAUTUS Alain, CORNETTE Florent, Mmes CHAUMONT Cyrielle, FERNANDES Valérie.

Etaient absents représentés : néant

Absents excusés : LEVEAUX Julien, ANCIAUX Christel.

Convocation : 10 janvier 2018

**I - APPEL DES CONSEILLERS** : Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance.

**II – APPROBATION DU PROCES VERBAL :**

De la réunion du conseil municipal du 21 novembre 2017 à l'unanimité.

**III - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

A l'unanimité, Madame CHAUMONT Cyrielle est élue secrétaire de séance.

**IV 01 2018 DELIBERATION CONVENTION DU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS :**

Monsieur le Maire rappelle l'intervention du conservatoire des espaces naturels de Picardie lors de la dernière réunion de Conseil Municipal.

Suite à cet exposé, il propose à la commune un contrat d'engagements mutuels pour la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel du Grand Marais de Concevrex.

Les conseillers, après discussion, proposent d'ajouter à la convention que la période d'intervention du Patrimoine devra être entre le mois de juin et septembre, pour éviter de perturber le gibier. Afin de fixer ces conditions, une réunion avec l'association des chasseurs, le conservatoire des espaces naturels et la commune sera fixée prochainement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Le vote se décompose comme suit :

- Pour : 3
- Contre : 2
- Abstention : 3

**V 02 2018 DEMANDE DE SUBVENTION DETR :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de mettre aux normes électriques les bâtiments communaux.

Il précise que dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018, la commune peut bénéficier d'une subvention entre 20 et 45 % du montant prévisionnel des dépenses.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de solliciter de la part de l'État une subvention à hauteur de 45 % dans le cadre de la DETR 2018 pour les travaux de mise aux normes électriques des bâtiments municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite de la part de l'État une subvention à hauteur de 45 % soit d'un montant de 9 199.64 € dans le cadre de la DETR 2018 pour les travaux de mise aux normes électriques des bâtiments communaux.

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **VI 03 2018 DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de mise aux normes électriques des bâtiments communaux.

Afin de finaliser le budget, il sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Il rappelle que le coût du projet est de 9 199.64.00 HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite du Conseil Départemental une subvention sur un projet à hauteur de 9 199.64 H.T. à l'unanimité.

Le coût du projet non subventionné sera imputé au budget communal.

### **VII QUESTIONS DIVERSES :**

- Points travaux et investissements 2018 :

- Route de Ventelay : Monsieur le Maire propose de réaliser des travaux à hauteur de 12 000 €, somme subventionnée sur le FDS 2017. Ces travaux seront inscrits au budget 2018.
- Appartement école : Monsieur le Maire propose d'abandonner le projet du secrétariat de Mairie mais de commencer les travaux de réhabilitation de l'appartement. Un emprunt sera réalisé pour effectuer les travaux, qui seront couverts par les loyers perçus.
- Secrétariat de Mairie : Monsieur le Maire propose de réaliser que la mise aux normes électriques. Une demande de subvention est établie pour ces travaux.
- Église : la mise aux normes électriques est nécessaire, une demande de subvention DETR est établie aussi. Les travaux de toiture vont être étudiés à compter de 2018, afin de monter les dossiers de demande de subvention. Monsieur le Maire propose de se rapprocher de l'ADICA.
- Salle des fêtes : une mise aux normes électriques est nécessaire. Une demande de subvention DETR est établie. La question de l'agrandissement de la réserve est à étudier. Ce point sera discuté lors d'un prochain Conseil Municipal. Monsieur NORMAND rappelle à Monsieur le Maire qu'il serait souhaitable de nettoyer la

cour des tuyaux...les conseillers effectueront cette tache au printemps.

- Eclairage de Noël : Monsieur le Maire propose de prévoir au budget 2018 l'installation de trois prises supplémentaires pour des décorations de Noël. Le Conseil Municipal approuve cette proposition ainsi qu'un budget pour l'achat de nouvelles décorations.
- Logement communal : Monsieur le Maire propose d'isoler le grenier du logement Place de l'Eglise. Cette dépense sera inscrite au budget communal 2018.
- Trottoirs communaux : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a demandé des devis pour nettoyer différents trottoirs de la commune envahies par de la mousse.
- Fossés communaux : Monsieur le Maire informe l'assemblée que des curages de fossés communaux sont à prévoir en 2018.

- DELIBERATIONS :

01 2018 DELIBERATION CONVENTION DU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS

02 2018 DEMANDE DE SUBVENTION DETR

MARLIER Francis Le Maire	CORNETTE Florent conseiller
BERLEMONT Noël 1 <sup>er</sup> adjoint	LEVEAUX Julien conseiller
NIAIY Claude 2 <sup>ème</sup> adjoint	FERNANDES Valérie conseillère
HAUTUS Alain Conseiller	ANCIAUX Christel conseillère
NORMAND Gauthier conseiller	CHAUMONT Cyrielle conseillère

Vu par Nous, Francis MARLIER, Maire de la Commune de CONCEVREUX, pour être affiché le 13 février 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.